

Rappelons-nous que , dès la création de la confrérie des Coulevriniers , les conseillers de ville lui avaient assigné les fossés de la Lanterne, pour s'y livrer à ses exercices et avaient, par la même occasion, libéralement contribué aux premiers frais d'installation. En 1647, la construction du nouvel Hôtel-de-Ville ayant rendu nécessaire la reprise des fossés de la Lanterne (1) , le Consulat acquit, dans le quartier Saint-Clair, une maison et un jardin, où il établit le jeu de la butte (2). Seize ans après, en 1663, les chevaliers de l'arquebuse allèrent occuper, toujours sous les auspices du Consulat, un emplacement situé sur le boulevard Saint-Jean, dans le voisinage de la porte d'Halincourt. Le nouveau bâtiment que les échevins y firent élever, prit le nom d'Hôtel de la Butte, et fut , sauf quelques éclipses passagères, leur dernière station. On en peut voir le portail, ombragé de marronniers et décoré des armes de la Société (3), à droite du

(1) Un mandement censulaire du 22 novembre 1650 accorde à Charles Grolier, capitaine de la ville, une pension annuelle de 75 livres tournois « pour aucunement le desdommager de ce qu'il pouvoit prétendre à cause du jardin appelé la Butte, qu'occupoient cy-devant les arquebusiers de la dicte ville, joignant la place des Terreaux, qui a esté remplie de terre et marrins (gravois, décombres) pour servir de court et jardin du nouveau Hostel de Ville, qui a esté construit jouxte la dicte place. »

(2) Selon toute probabilité, ce terrain était, en partie, du mains, celui compris aujourd'hui entre la rue Victor-Arnaud et les dépendances de l'ancien séminaire. Nous estimons même qu'une vieille porte sculptée, toute rongée par le temps et qui est encadrée dans le mur de clôture formant le côté ouest de la rue, a dû jadis servir d'entrée au jeu de l'arquebuse. Elle s'ouvre maintenant sur la cour d'un menuisier. Ce qui donne quelque poids à notre conjecture, c'est que la construction dont il s'agit offre incontestablement le style architectonique du XVII^e siècle, et que, dans le voisinage immédiat, on chercherait vainement un autre vestige du même genre.

(3) Ces armoiries étaient sans doute les mêmes que celles empreintes sur les jetons de la Société. Nous devons à l'obligeance de M. A. Dériard, la communication d'une de ces pièces, dont voici la description faite par M. Steyert :

Champ : — Une lance de joute en pal, terminée par une fleur de lis et ornée d'un guidon armorié ; deux arquebuses passées en sautoir, liées à la lance ; à dextre, une cible ; dans le fond, un paysage orné de fabriques, offrant peut-être le lieu des exercices ; à sénestre, un rocher fortifié de tou-